

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 13
Présents : 10
Pouvoir : 02
Votants : 12

L'an deux dix mil vingt quatre
Le 18 janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 12 janvier 2024

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Philippe PELLET, Pascale CHOTEL, Laure-Paola GUIVIER, Annie PIGNEDE

Absente : Albane PINEDE

Pouvoirs : Marcel BERTHIER donne pouvoir à Maurice Bonnet-Piron, Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Jean-Michel Drevet

Secrétaire de séance : Annie PIGNEDE

Objet : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser et mettre à jour les tarifs de concession au cimetière (concession, colombarium, cavurnes) suite aux travaux qui ont été effectués :

Il expose ensuite que les tarifs des concessions du cimetière ont été fixés en 2016. Il propose donc au conseil de réviser ces tarifs comme suit :

- Concession trentenaire simple de 2.5 m², 300 €
- Concession trentenaire double de 5 m², 600 €
- Caveau rénové, (6/8 places), 2 000 € auxquels on ajoutera le prix d'une concession double, soit au total 2 600 € pour une durée de trente ans.

Lors du renouvellement le concessionnaire ne réglera que le prix de la concession double.

- Emplacement au columbarium :
- ❖ Des emplacements cavurnes sans monument pour 4 urnes seront concédés au prix de 350 € pour trente ans.
- ❖ Des emplacements cavurnes avec monument pour 4 urnes seront concédés au prix de 700 € pour trente ans
- ❖ Des emplacements dans un monument vertical pour 2 urnes seront concédés au prix de 400 euros pour trente ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE la révision des prix des concessions selon la proposition de M. le maire.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE Visé par le contrôle de la légalité Affiché Certifié exécutoire - Fait à TRAMOLÉ